



Communiqué de presse

Paris, le 7 mai 2024

Conclusion d'un amendement à la convention de rachat d'actions datée du 23 février 2024 concernant le programme de rachat d'actions d'AXA

AXA annonce ce jour avoir modifié l'accord de rachat d'actions conclu avec un prestataire de services d'investissement le 23 février 2024, dans le but d'augmenter le montant maximum de ses propres actions qu'AXA rachètera de 0,2 milliard d'euros¹. L'amendement prolonge également la période d'achat du 5 août au 30 août 2024.

Cet amendement fait suite à l'annonce le 2 mai 2024² du rachat d'actions anti-dilutif de 0,2 milliard d'euros concernant l'accord de réassurance conclu entre AXA Life Europe³ et New Reinsurance Company⁴.

La convention de rachat d'actions est exécutée conformément aux termes de l'autorisation⁵ en vigueur telle qu'accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour chaque jour de la période de rachat, le prix par action à payer par AXA⁶ sera déterminé sur la base du cours moyen de l'action pondéré par les volumes.

AXA confirme son intention d'annuler toutes les actions ainsi rachetées dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

¹ Portant le total à 1,8 milliard d'euros.

² Le communiqué de presse « AXA annonce un accord mettant fin à la vente d'un portefeuille d'assurances vie et retraite en run-off chez AXA Allemagne et annonce qu'AXA Life Europe a conclu un accord de réassurance pour un portefeuille d'assurance vie » est disponible sur axa.com/fr/presse/communiques-de-presse.

³ AXA Life Europe, une entité irlandaise, gère un portefeuille de produits « variable annuities », vendus principalement en Allemagne. L'entité ne génère plus d'affaires nouvelles depuis 2017.

⁴ New Reinsurance Company Ltd, une entité Suisse, est une filiale de Munich Re, qui fait partie de Munich Re Group.

⁵ L'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 27 avril 2023, ou l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires en date du 23 avril 2024, le cas échéant.

⁶ Le prix de rachat ne pourra excéder le prix maximum d'achat fixé par l'autorisation en vigueur de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.



À PROPOS DU GROUPE AXA

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 147 000 collaborateurs au service de 94 millions de clients dans 50 pays. En 2023, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,7 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 7,6 milliards d'euros. Au 31 décembre 2023, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 946 milliards d'euros, incluant les actifs gérés pour le compte de tiers.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'*American Depositary Share* (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le *Dow Jones Sustainability Index* (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA (axa.com).

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR axa.com

POUR PLUS D'INFORMATION :**Relations investisseurs : +33.1.40.75.48.42**

anu.venkataraman@axa.com
remi.dousteyssier@axa.com
mikael.malaganne@axa.com
anna.alemaskina@axa.com
michael.safi@axa.com
abhishek.sharma@axa.com
pamela.vallon@axa.com

Relations actionnaires individuels :**+33.1.40.75.48.43****Relations presse :****+33.1.40.75.46.74**

ziad.gebran@axa.com
alexiana.cirier@axa.com
ahlem.girard@axa.com

Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :

axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements

Notations sociétales du Groupe AXA :

axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques

INFORMATIONS IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DECLARATIONS PROSPECTIVES ET A L'UTILISATION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION FINANCIERS (NON-GAAP FINANCIAL MEASURES)

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA, figure en Partie 5 - « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (« Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA »). AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, que ce soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

En outre, le présent communiqué de presse fait référence à des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures), ou des indicateurs alternatifs de performance (« IAPs »), utilisés par la Direction pour analyser les tendances opérationnelles, la performance financière et la situation financière d'AXA et fournir aux investisseurs des informations complémentaires que la Direction juge utiles et pertinentes concernant les résultats d'AXA. De manière générale, ces indicateurs ne renvoient pas à des définitions standardisées et, par conséquent, ne peuvent pas être comparés à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En conséquence, aucun de ces indicateurs ne doit être pris en compte isolément ou en remplacement des comptes consolidés du Groupe et des notes y afférents établis conformément aux normes IFRS. Le « résultat opérationnel », le « résultat opérationnel par action », le « ratio combiné », le « ROE opérationnel » et le « ratio d'endettement » sont des IAPs tel que ce terme est défini dans les orientations de l'ESMA et dans la position AMF relative aux indicateurs alternatifs de performance de 2015. Le rapprochement des IAPs avec le poste des états financiers de la période correspondante, ou de son sous-total ou du total le plus proche (et/ou la méthode de calcul, le cas échéant), est présenté dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA dans les pages figurant au sein du paragraphe intitulé « Avertissement relatif aux déclarations prospectives et à l'utilisation des soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures) ». Pour plus d'informations relatives aux soldes intermédiaires de gestion financiers (non-GAAP financial measures) utilisés dans le présent communiqué de presse, y compris ceux mentionnés ci-dessus, veuillez-vous reporter au glossaire figurant dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'AXA.